

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LIBERTÉ

Liberté !... C'est le cri de protestation des cléricaux.

Mercredi soir, au Quartier Latin, et dimanche, sur la place de la Concorde, les chevaliers du goupillon piaillaient : « Liberté ! Liberté ! »

C'est d'ailleurs, fort amusant d'entendre ces gens-là réclamer la liberté qu'ils étoufferaient demain s'ils étaient les maîtres.

Ce qui est amusant, d'autre part, c'est de voir, comme dit un de nos confrères, « toutes les jupes en l'air, toutes les jupes ecclésiastiques des deux sexes : jupes de nonnes, jupes de moines, jupes d'évêques, jupes de curés, jupes de vicaires... Il y a aussi, naturellement, des jupes laïques, des jupes de belles madames dans l'affaire : jupes de duchesses, de marquises, de comtesses et de baronnes », les jupes des croisades, quoi ! Et vous savez, si le gouvernement continue à soulever... contre lui toutes ces jupes ecclésiastiques et laïques, il y aura du sang de femmes dans les rues, ma chère !

En tout cas, la gent cléricale a bravement crié la semaine dernière, et si on ne l'avait depuis longtemps connue ma foi, on aurait tremblé... pour elle. Mais les cris et les manifestations cléricales ne tirent pas à conséquence, tout le monde sait ça. M. Combes peut donc continuer et aller « jusqu'au bout », sans se laisser influencer par le bataillon des enjuponnés. Son attitude a jusqu'ici été crâne ; il a déclaré qu'il ne faiblirait pas, parce qu'il s'agit de savoir, en somme, si la République fera ou ne fera pas faillite. Oui, il faut appliquer la loi à tout le monde, aux cléricaux comme aux autres, et ne pas se préoccuper de leurs cris et de leurs menaces.

D'ailleurs, ils ne réussissent qu'à se rendre ridicules. Ne voyez-vous pas Torquemada et Loyola criant : Vive la Liberté ! Au xx^e siècle, l'instruction commençant à se répandre, on ne peut que rire de ces manifestations burlesques, même dans les villages les plus reculés.

Les moines et les nonnes, les disciples du trône et de l'autel demandent la Liberté en tenant d'une main le goupillon, de l'autre le Syllabus ; on ne peut souhaiter un meilleur tableau pour représenter le mensonge et l'hypocrisie.

Quand ils étaient les maîtres, comme ils accordaient la liberté à leurs adversaires !

Rappelons pour le prouver, la Déclaration de Louis XV, à la veille de la Révolution.

Art. 1. — Défense de pratiquer une religion autre que la religion catholique, sous peine de galères perpétuelles pour les hommes, et, pour les femmes, d'être rasées et enfermées, avec confiscation des biens.

Art. 2. — Peine de mort pour les « prédicants ». Ordre à tous de les dénoncer, sous des peines sévères.

Art. 3. — Ordre aux anciens protestants ou aux issus de protestants de faire baptiser leurs enfants dans les vingt-quatre heures après leur naissance. Ordre aux sages-femmes d'avertir les curés de la naissance.

Art. 8. — Ordre aux médecins allant voir des malades d'en donner avis aux curés

des paroisses. Ordre aux parents, serviteurs ou autres personnes qui assistent les malades de faire entrer les curés, le tout sous peine d'amende. Quant aux médecins, ils seront interdits en cas de récidive.

Art. 9. — Ordre aux curés et vicaires de cathéchiser les malades. Les malades qui auront refusé les sacrements seront, s'ils guérissent, bannis à perpétuité, et leurs biens seront confisqués. S'ils meurent, le procès sera fait à leur mémoire et la confiscation des biens aura lieu.

Art. 10. — Dans tous les cas, le témoignage du curé est suffisant.

Art. 11. — Galères perpétuelles pour les réformés soupçonnés de maintenir les malades dans l'erreur.

Art. 12. — Les maires, échevins, greffiers, notaires, huissiers, sergents ne peuvent exercer leurs fonctions sans attestation du curé de l'exercice qu'ils font de la religion catholique, apostolique et romaine.

Art. 13. — Les Universités ne peuvent accorder des licences en droit et en médecine qu'à ceux qui peuvent fournir des attestations semblables.

Art. 14. — Les médecins, chirurgiens, apothicaires, sages-femmes, libraires, imprimeurs, ne peuvent, sans cette attestation, exercer leur profession dans aucun lieu du royaume.

Art. 15. — Ordre d'observer dans les mariages les solennités prescrites par les saints canons.

Art. 16. — Les enfants des protestants fugitifs pourront se passer du consentement de leurs parents pour se marier.

Art. 17. — Défense aux parents d'approuver le mariage de leurs enfants en pays étranger sans la permission du roi, sous peine de galères perpétuelles pour les hommes, de bannissement perpétuel pour les femmes et de confiscation des biens des uns et des autres.

En admettant que la République soit persécutrice, elle serait loin de compte pour les représailles.

Il faudrait des siècles et d'autres tyrans que le « petit père Combes » pour rendre à la Congrégation et à l'Eglise tout le mal que ces sinistres puissances firent à l'humanité.

Mais la République ne persécute personne ; elle veut seulement que tout le monde obéisse à la loi.

Condamne-t-on à l'exil perpétuel ceux qui ne veulent pas être libres-penseurs ou francs-maçons ?

Condamne-t-on à mort les « prédicants » du Syllabus ?

Détérre-t-on les cadavres des catholiques pour les juger et confisquer leur héritage !

Refuse-t-on aux catholiques les fonctions publiques, les diplômes d'avocat, de médecin, et aussi la liberté d'imprimer ? Non, n'est-ce pas, la presse réactionnaire est là pour en témoigner. C'est pourtant ce que la monarchie et la Sainte Eglise catholique apostolique et romaine firent subir aux protestants et aux philosophes il y a un peu plus de cent ans. Les mêmes peines nous attendraient d'ailleurs, si les cléricaux reprenaient le pouvoir, que les républicains ne l'oublient pas.

Et ces gens-là viennent nous crier sous le nez : Liberté !

Ils ne manquent pas de cynisme.

A. ANDRÉ.

Une lettre d'Alfred Dreyfus

A propos d'un article récemment publié dans le Radical par M. Ranc, M. Alfred Dreyfus écrit à ce dernier :

Comme tout le monde sait aujourd'hui ;

que je ne suis pas l'auteur du bordereau, certaines gens répandent le bruit qu'en effet je n'ai jamais eu de rapports avec l'Allemagne, mais que j'en aurais eus avec la Russie.

Cela ne s'imprime pas, mais cela se colporte.

Selon les uns, j'aurais vendu à la Russie nos vrais états de mobilisation, qui auraient démontré la fausseté des états produits par le général de Boisdeffre lors de la conclusion de l'alliance.

Selon les autres, j'aurais été invité par le général de Boisdeffre lui-même à faire parvenir à la Russie nos états de mobilisation (que le général lui-même m'aurait remis) afin que les chiffres des effectifs obtus par l'espionnage confirmassent les chiffres officiellement donnés.

Vous haussez les épaules, cher monsieur et ami devant de pareilles sottises !

Il y a quelques semaines, le général de Galliffet disait à notre ami, M. Joseph Reinach, qui m'a autorisé à faire de ce propos l'usage que je voudrais : « Le bordereau est d'Esterhazy, qui avait deux complices. Quant à Dreyfus, il n'a jamais eu de rapports avec l'Allemagne. Mais quelqu'un, que je ne puis pas nommer, m'a dit, à Marienbad, que Dreyfus aurait été au service de la Russie. »

Joseph Reinach protesta, mais le général de Galliffet garda sa conviction.

Ai-je besoin de vous dire que toute cette histoire est un abominable mensonge et que je n'ai jamais eu de rapports avec la Russie, pas plus qu'avec l'Allemagne ?

Vous me rendriez un grand service, cher monsieur Ranc, en publiant cette lettre. C'est le seul moyen pour moi de tuer cette autre légende, atroce et stupide. Il faut qu'elle soit produite au grand jour. Ainsi, elle sera détruite. On croira peut-être le gouvernement russe quand il affirmera qu'il n'a jamais eu de rapports avec moi. Je défie le général de Boisdeffre de dire que j'ai été en rapports avec la Russie.

M. Huges Le Roux raconte que M. Félix Faure lui a dit : « La révision du procès Dreyfus est nécessaire parce qu'elle est légale. »

M. Félix Faure passe pour avoir connu, mieux que personne, toutes les circonstances relatives à l'alliance franco-russe. Il savait, lui aussi, que j'étais entièrement, absolument innocent.

Le jour viendra où un fait nouveau éclatant me permettra enfin de poursuivre la révision légale, de redemander mon honneur légal. Mais en attendant ce jour, aidez-moi à en finir avec cette inepte légende qui court dans l'ombre.

EN CHINE

Informations diverses

La signature de l'accord relatif au chemin de fer, avec ses amendements, aura lieu prochainement. L'Angleterre et la Russie sont arrivées à un compromis par l'omission de la clause qui prescrivait la nomination de directeurs militaires et par une stipulation que les Chinois construiront toutes les lignes au nord de Pékin, sans le contrôle d'aucune puissance.

Un missionnaire américain télégraphie à son ministre à Pékin que les massacres de chrétiens indigènes et la destruction de leurs biens continuent dans le Sze-Tchouan, et que les missionnaires y sont en danger imminent.

Le gouvernement français et les consuls étrangers à Shanghai ont conclu un com-

promis sur les difficultés qui retarderaient le règlement des cédules.

INFORMATIONS

Conseil de Cabinet

Les ministres se sont réunis jeudi matin en conseil de cabinet, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Combes.

M. Combes a communiqué à ses collègues les décrets qu'il doit soumettre, en conseil des ministres à Rambouillet, à la signature du président de la République, et qui prescrivent la fermeture d'établissements congréganistes d'enseignement qui, non autorisés, ne se sont pas fermés volontairement.

Il y a une cinquantaine de départements pour lesquels il n'y aura pas lieu de prendre de décret, les établissements qu'ils comprennent ayant obéi aux injonctions administratives. Les décrets qui vont être signés comprennent le plus grand nombre des autres départements, c'est-à-dire ceux où les établissements ne se sont pas soumis.

— La majeure partie de la séance du conseil a été consacrée à entendre l'exposé des vues du ministre des finances, sur les moyens d'établir le budget de 1903, que M. Rouvier compte déposer à la Chambre à la rentrée.

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis hier matin, en conseil, à Rambouillet, sous la présidence de M. Loubet.

Le président du conseil a fait connaître la situation des établissements congréganistes visés par les décrets préparés en vue de l'application de la loi du 1^{er} juillet 1901.

Il a, en outre, donné des indications précises, tant sur le nombre des établissements qui n'avaient pas déposé de demande d'autorisation que sur les catégories diverses dans lesquelles on pouvait les répartir ; il résulte de cet exposé que sur six mille établissements qui n'étaient pas en règle avec la loi la moitié environ appartenant soit à la catégorie de ceux dont la bonne foi n'était pas douteuse parce qu'ils se croyaient couverts par des décrets de tutelle, soit à la catégorie des établissements hospitaliers ; à ces deux titres, ils sont restés en dehors de l'action du gouvernement.

Quant à l'autre moitié, elle a obéi à l'invitation du gouvernement, à l'exception de quatre cents établissements environ, qui ont déclaré vouloir attendre pour se soumettre le décret de fermeture. Les décrets qui les concernent ont été signés ce matin.

Le ministre des finances a ensuite exposé au conseil les moyens qu'il se propose d'employer pour présenter le projet de budget de 1903 dans les conditions les plus normales et les meilleures.

Le conseil s'est enfin occupé de diverses affaires courantes.

Délégation parlementaire

M. Georges Berry avait convoqué hier, au Palais-Bourbon, les députés de la Seine, au sujet de la question de la fermeture des établissements congréganistes. Seuls les députés antiministériels ont répondu et étaient présents, plusieurs autres se sont excusés.

Après une conversation de plus d'une heure, il a été décidé qu'une délégation se rendrait demain à onze heures auprès du président du Conseil pour lui présenter les desiderata de la population parisienne.

Cette délégation se composera de MM. G. Berry, président du groupe ; Faillet secrétaire ; Flourens, Spronck, Firmin Faure, Archdeacon, Cloutier et Lepelletier.

Au Comité radical

Le comité exécutif du parti républicain radical et radical socialiste s'est réuni jeudi, 62, rue Tiquetonne, sous la présidence de M. Delpach, sénateur, M. L. Bonnet faisant fonction de secrétaire.

M. Félicien Paris, qui a été désigné par le comité exécutif pour soutenir la candidature de M. Aumont à Pontoise, contre M. Roger-Ballu, a rendu compte de la mission qui lui a été confiée : il va poursuivre une série de conférences dans cet arrondissement où le succès du candidat républicain semble assuré.

M. L. Bonnet, qui a été délégué par le comité exécutif pour soutenir la candidature de M. Hugon contre M. Jean de Castellane, à Saint-Flour, a communiqué les renseignements qui lui sont venus de cette circonscription où il va se rendre. La lutte est très ardente et l'union des républicains peut et doit amener l'échec du candidat de la réaction et de l'argent.

Après l'examen de diverses questions d'ordre intérieur, le comité exécutif a décidé de s'ajourner jusqu'au mois de septembre en donnant au secrétaire le mandat de convoquer, si les circonstances l'exigent.

La disgrâce de l'amiral de Beaumont

Judi soir, à sept heures trente, M. le vice-amiral de Beaumont a reçu du ministre de la marine le télégramme suivant :

« Par décision présidentielle, rendue sur ma proposition, vous êtes relevé de vos fonctions de préfet maritime : vous ne serez pas pourvu du commandement de l'escadre. Remettez immédiatement vos fonctions. »

Immédiatement l'amiral de Beaumont a répondu :

« En réponse à votre télégramme, j'ai l'honneur de vous informer que vos ordres vont être exécutés. »

En effet, l'amiral a remis aussitôt les fonctions de préfet au contre-amiral Gigon, celles de gouverneur au général Vieillard, et celles de commandant d'armes au général Damas. Une heure après le télégramme suivant était expédié au ministre :

« Ordres exécutés, Beaumont. »

Contre l'« Echo de Paris »

La première chambre du tribunal, vient de statuer sur le procès intenté à l'« Echo de Paris », d'une part, par le lieutenant-colonel en réforme Picquart et, d'autre part, par M. Joseph Reinach.

Elle a, dans la première affaire, attendu que la gravité de la diffamation est « accrue par l'absolue inexactitude des imputations » condamné l'auteur de l'article, M. Edmond Lepelletier, et le gérant du journal l'« Echo de Paris » solidairement à vingt mille francs de dommages-intérêts, une insertion dans des journaux de Paris au choix du demandeur.

La société de l'« Echo de Paris » est déclarée civilement responsable.

Quant à M. Joseph Reinach, il obtient, par un autre jugement, le franc de dommages-intérêts qu'il réclamait et les mêmes insertions.

L'huilage contre la poussière

On vient de faire un essai d'huilage contre la poussière, sur la route qui accède à la grille d'Hennemont, dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye.

A une petite distance de la grille, dans une partie de la route, poussiéreuse au point que les voitures y soulevaient des nuages, on a répandu, jeudi, sur deux cents mètres environ, des huiles lourdes qui, vendredi matin, ayant parfaitement séché, formaient une surface solide, résistante, où le roulement est parfait.

Plusieurs automobiles y ont passé ; alors que des tourbillons de poussière incommodaient les conducteurs sur la partie non huilée, ils roulaient, là où l'huile était répandue, au milieu d'une atmosphère très pure.

Pour s'assurer de la résistance de la surface durcie qui recouvre actuellement la route, on y fera passer dimanche prochain le rallye paper, qui doit avoir lieu entre Saint-Germain et Meulan.

CHRONIQUE LOCALE

Ecole nationale d'Aix

Dans la liste des candidats admissibles à subir les épreuves orales du concours d'admission à l'école nationale d'Aix en 1902, nous relevons les noms des jeunes Guirlande, Pezet et Soignac, du département du Lot. Les épreuves orales auront lieu à Toulouse du 14 au 18 août.

**MINISTÈRE DES FINANCES
DIRECTION GÉNÉRALE
des Manufactures de l'Etat**

AVIS

Un concours (programme n° 1) pour le recrutement du personnel admissible aux emplois supérieurs de la Culture et de la Comptabilité dans les Manufactures, aura lieu dans le courant du mois de Décembre prochain. Les jeunes gens qui désirent s'y présenter, devront se faire inscrire avant le 20 octobre dans les bureaux de l'une des Directions sises à Alger, Béthune, Bordeaux, Cahors, Chambéry, Châteauroux, Dieppe, Dijon, Grenoble, Le Havre, Le Mans, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Morlaix, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Paris, (Gros-Cailloy), Périgueux, Riom, Tonneins, Toulouse et Vesoul.

Les demandes d'inscription devront être accompagnées des pièces suivantes :

1° L'acte de naissance légalisé constatant que le postulant est français ou naturalisé et qu'il aura au 1^{er} Novembre de l'année du concours 20 ans au moins et 26 ans au plus ;

2° Un certificat de bonne vie et mœurs délivré par le Maire de sa commune ;

3° Un certificat de libération ou d'exemption du service de l'armée active ;

4° Le diplôme de bachelier soit ès-lettres, soit ès-sciences, soit de l'enseignement secondaire spécial, soit un certificat constatant que le candidat a été classé dans les 150 premiers sur la liste d'admissibilité à l'Ecole navale ;

5° Un certificat d'un médecin assermenté constatant que le postulant n'a aucun vice de constitution ni aucune infirmité qui le rendrait impropre à un service actif.

Des exemplaires du programme sont déposés dans les bureaux des Chefs de service en résidence dans les villes sus-indiquées où seront passés les examens écrits. Quant aux épreuves orales, elles auront lieu dans les localités qui seront désignées ultérieurement. Un avis spécial adressé aux candidats admis à ces épreuves, leur indiquera la ville où ils doivent se rendre ainsi que le lieu, le jour et l'heure fixés pour l'examen.

Chemin de fer d'Orléans

FÊTE DE L'ASSOMPTION

15 août 1902

A l'occasion de la fête de l'Assomption, les billets aller et retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 192, du samedi 9 au mercredi 20 août inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du jeudi 21 août.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les Tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 21 août.

CAHORS

CHRONIQUE

Chez nous

Cette semaine a été toute pour les écoliers ; après dix mois de classes, on leur a donné le droit de s'amuser librement, sans contrainte ; on leur a enlevé cette dure préoccupation de faire des devoirs, d'apprendre des leçons...

Pendant deux mois ils sont libres.

Mais tandis que dans les lycées et collèges la séparation s'est faite avec le cérémonial ordinaire, discours, compliments, proclamation solennelle de bonne conduite, et d'excellentes études — au moins pour quelques-uns, — les enfants des écoles primaires ont quitté l'école purement et simplement.

Cette différence de séparation est-elle un mal ? est-elle un bien ?

La question a été souvent discutée : ceux qui sont pour les prix ont agité d'excellents arguments contre la suppression des récompenses de fin d'année : ceux

qui sont contre les prix ont, à leur tour, fait ressortir tout ce qu'il peut y avoir de mauvais dans la distribution des récompenses.

Ce qui fait, que les prix ont été d'un côté maintenus, et de l'autre supprimés.

Cependant, j'entends bien : si les écoles primaires ne clôturent plus leurs cours de la même façon que les écoles de l'Etat, c'est parce que notre municipalité a envisagé la question sous le simple aspect de l'économie à réaliser... à l'avantage des écoliers, auxquels au lieu de livres de lectures amusantes on donne des fournitures durant l'année. Evidemment c'est bien : mais les élèves de la laïque, tout jeunes, s'aperçoivent que fils d'humbles prolétaires, ils sont traités comme tels.

Et on leur apprend ainsi à aimer ce qui est encore une chimère : l'égalité.

Les écoles congréganistes n'ont pas supprimé les prix et nous nous en félicitons cette année, au moins, parce que ces cérémonies nous permettent d'entendre les gémissements que sur l'estrade, les discoureurs solennels poussent au sujet de ces pauvres congrégations...

Presque dans toutes les écoles cléricales, la même note revient : Persécution... mes enfants, on nous persécute...

Et Monseigneur de Cahors ne pouvait manquer lui aussi de jeter sa petite note dans ce concert de doléances.

C'est à Montfaucon, un de ses fiefs, qu'il a pleuré, ainsi que nous le rapporte le bulletin de l'évêché, la *Revue religieuse de Cahors*.

Vous savez, messieurs, quelles angoisses étirent à l'heure présente la France catholique. A la vérité, notre diocèse n'a pas été frappé dans la mesure de beaucoup d'autres. Nous n'avions pas voulu paraître nous défier du pouvoir et nous avons fait demander les autorisations exigées. Mais la liberté ne fût-elle violée qu'en un point, l'effet est ressenti partout.

Nous ne pouvons donc nous désintéresser des atteintes qu'elle a reçues autour de nous, nous ne pouvons point ne pas joindre notre protestation à celle de nos pères et de nos frères dans l'épiscopat pour réclamer les droits de la conscience et les droits de Dieu. Ils sont imprescriptibles ; ils peuvent bien être méconnus et voilés un instant, mais ils reprennent bientôt leur éclat et leur empire, et c'est le devoir de tous de les proclamer. C'est contre eux surtout que la violence ne dure pas.

Ce que nous revendiquons en qualité d'hommes et de chrétiens, nous le revendiquons aussi comme citoyens de notre pays. Car la constitution française garantit à tous les droits que nous réclavons aujourd'hui, et tant qu'elle n'a pas été modifiée, aucune loi ne saurait prévaloir contre elle.

En demandant aujourd'hui la liberté et l'égalité devant la loi, nous sommes donc les défenseurs, non seulement de la conscience et de la religion, mais de la Constitution et de la République.

Mais, remarquons-le bien, ce sont de simples doléances exprimées en faveur de ces pauvres congrégations.

Mgr est prudent : il ne suit pas l'exemple de ses confrères : il se contient.

Est-ce que la mesure disciplinaire prise contre un curé du département n'est pas une leçon pour ceux qui voudraient faire du tapage ?

Mgr est prudent, il est même malin, et si son cœur saigne pour les chères persécutées, sa lèvres ébauche, un sourire devant la République... Et devant le chapeau d'archevêque, donc !

L'orage

Hier soir, vers 9 heures, un violent orage a éclaté encore sur notre région. Une pluie violente mêlée de grêle s'est abattue sur un rayon de 25 kilomètres occasionnant des ravages irréparables.

Les récoltes qui étaient sur pied (tabac, vignes) ont été considérablement endommagées dans les communes de la Madeleine, Bégous, Arcambal, Luzech, Douelle, Mercuès.

C'est la ruine pour notre département.

En outre, l'orage a occasionné de nombreux accidents.

Accidents causés par l'orage

Ce matin, les habitants du petit hameau des Tuileries ont été, à leur réveil, douloureusement impressionnés par la découverte d'un cadavre d'un jeune homme dudit hameau, Jarlan Jean, âgé de 20 ans. Ce malheureux jeune homme a été trouvé au tournant de la route, à un endroit dit « Les

Peupliers », étendu, mort. A côté de lui, le cheval et la charrette qu'il conduisait la veille étaient dans le fossé.

Voici quelle serait l'explication la plus plausible qui est donnée de ce malheur :

Hier, Jean Jarlan était allé vendre du jardinage à la foire de Montouq.

Parti tard dans la soirée, l'orage le surprit en route. Le cheval, effrayé par le tonnerre et par les éclairs, aurait fait un violent écart et serait allé s'abattre dans le fossé qui borde le petit chemin conduisant aux Tuileries.

On croit que dans la chute Jarlan a dû donner un violent coup de tête contre le fer du serre-frein ; il ne porte comme blessure qu'un petit trou à la tempe.

Le malheureux jeune homme a été transporté aux Tuileries chez ses parents, dont le désespoir est navrant.

Le gendarme Barjou se trouvait ce matin vers 5 heures en tournée avec le brigadier Aymard sur la route de Trespoux lorsque, par suite d'un grand coup de tonnerre, le cheval prit peur, fit un violent écart, se jeta contre le mur de la route et s'abattit.

Dans la chute, le gendarme Barjou a été grièvement blessé au genou ; le cheval s'est blessé à la tête.

Ce matin, vers 6 heures, au moment de l'orage, la femme Guiraudet, de Cahors, lavait du linge à la rivière près du Pont Louis-Philippe, lorsqu'un violent coup de tonnerre éclata et la foudre tomba, brisant un banc qui se trouvait près d'elle.

La frayeur de la pauvre femme fut telle qu'elle tomba évanouie.

Elle fut relevée, néanmoins elle n'avait aucun mal.

ÉCOLES NORMALES

Voir en dernière heure, le résultat du concours pour les Ecoles Normales de Cahors.

Décapité par le train

Le corps décapité qui fut trouvé mercredi matin sur la voie ferrée, près de Cieurac, est celui d'un nommé Joseph Cornille, âgé de 66 ans, propriétaire à St Sevet, commune de Fontanes, près de Lalbenque.

Il fut trouvé par le poseur-garde Trégou, mercredi à 5 heures du matin.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 31 JUILLET ET 3 AOUT

Allegro Militaire	Sousa.
Egmont (Ouverture)	Beethoven.
Rose-Mousse	Bosc.
Panurge	Planquette.
Chants d'Ivresse (Valse)	Popy.
De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2. <i>Allées Fénelon.</i>	

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 31 Juillet au 2 Août 1902

Naissances

Habert Maurice-Jean-Paul, place de la Citadelle, 5.

Artigne Louis, place St-James.

Martin Yvonne-Estelle-Jeanne, rue Ste-Claire, 24.

Mariage

Rigal Louis, cultivateur et Miniath Louise, fille de service.

Décès

Jarlan François, cultivateur, 19 ans, aux Tuileries.

Un moyen facile. — Viomeuil (Vosges), le 22 septembre 1901. Je me sers des Pilules Suisses lorsque j'éprouve des embarras gastriques compliqués de maux de tête, insomnie, cauchemars, etc. Après avoir pris des Pilules pendant quelques jours, je me sens débarrassé de ces maux et mon sommeil redevient calme. Victor GÉRARD (Sig. lég.).

Arrondissement de Cahors

LARROQUE-DES ARCS — Incendie.

Ces jours derniers, un incendie s'est déclaré chez le sieur Etienne Barry, propriétaire au hameau des Pontiers, à deux kilomètres de Larroque-des-Arcs. Une maison et grange contiguë, ainsi que leur contenu, ont été la proie des flammes.

Quand les secours sont arrivés, tout était détruit. On a pu sortir seulement quelques bêtes à laine.

Barry était assuré pour 7,000 francs ; les pertes sont évaluées à 5,000 francs environ. Les causes de ce sinistre sont inconnues.

SABADEL-LAUZÈS. — *Toujours les protestants.* — A propos de notre enquête sur les affaires de Sabadel, nous avons déjà répondu à une lettre qui ne méritait guère les honneurs d'une réponse, à cause de l'altitude de tranche-montagne de son auteur.

Celle que nous avons reçue cette semaine n'a plus le même ton que la précédente et une certaine inquiétude d'esprit perce à chaque ligne. Ouvrirait-on enfin les yeux à Sabadel, sur les frasques politico-religieuses des édiles communaux? Il nous semble qu'on aurait dû aviser plus tôt.

On nous demande dans quel but nous faisons notre campagne et à quel mobile nous obéissons en remuant toutes ces cendres près de s'éteindre, et au moment où les égarés semblent « rentrer dans le devoir ».

« Si les Ministres protestants ont paru à Sabadel — nous dit-on — ils y sont venus d'eux-mêmes, en apprenant les troubles occasionnés par une enquête (?) et par la désertion à l'église d'une partie de la population « la plus pratiquante » (cette affirmation nous paraît bien sujette à caution).

« Les ministres protestants, nous dit-on plus loin, se sont retirés d'eux-mêmes, quand ils ont vu qu'on était allé à eux par simple curiosité et qu'ils ne pouvaient s'en prendre à personne de leur échec... »

Nous ferons remarquer à notre correspondant anonyme que nous ne menons pas une campagne, et que nous faisons simplement notre métier de correspondant d'un journal.

Les événements qui se sont passés à Sabadel étant purement politiques, ne pouvaient pas nous laisser indifférent.

Les renseignements pris sur place nous ayant fait connaître des dessous qui peuvent intéresser nos lecteurs, nous les livrons à la publicité, prêt à rectifier si on nous a induit en erreur.

On nous avait dit que les ministres protestants avaient été appelés par M. Massip et consorts, désireux de se convertir au protestantisme, et nous l'avions cru.

Aujourd'hui on vient nous affirmer le contraire, — sans signature il est vrai, — nous enregistrons le fait, sans le nier ni le donner pour exact.

Nous ajouterons pourtant que si « tout mauvais cas est niable », il y aurait quelque avantage, quand on se porte caution pour autrui, à se faire connaître.

Un journal sérieux, *La Réforme*, a laissé entendre que MM. les ministres protestants avaient été appelés à Sabadel.

D'autre part, on vient nous dire, sous le couvert de l'anonymat, qu'ils sont allés d'eux-mêmes à Sabadel, et qu'après une tentative infructueuse ils se sont retirés.

Entre ces deux affirmations, nous penchons pour la première comme émanant d'un organe connu; mais c'est tout ce que nous pouvons faire, n'ayant en mains aucune preuve écrite.

Nous avons communiqué à quelques personnes de Sabadel la lettre que nous avons reçue, et voici la réponse qui nous a été faite :

« Ce qui, auprès de la population, semble donner raison aux défenseurs de M. Massip, c'est que, depuis la fin mai, M. le pasteur n'a pas reparu à Sabadel et n'a pas envoyé de remplaçant. S'il a abandonné volontairement la mission qu'il avait entreprise, c'est que M. Massip et ses amis ne sont, pas même moralement, engagés avec lui. »

Cette supposition ne manque pas de bon sens et il nous a été difficile d'y répondre victorieusement.

Nous continuerons prochainement à faire connaître la suite de notre enquête et cela dans le but de bien établir la situation des partis à Sabadel. Ceux-là seuls en seront ennuyés qui ont quelque chose à se reprocher. Nos amis politiques se réjouiront et les électeurs paisibles et sensés verront plus clair dans les affaires de la commune.

Quant aux autres, à ceux qu'irritent les mots de République et de Liberté, ils verront leurs procédés électoraux percés à jour et leurs intrigues politiques déjouées par la loyauté de leurs adversaires.

— Nous n'avons rien voulu modifier dans l'article qui précède, mais nous pouvons déclarer que les Pasteurs ont été appelés par M. Massip... Au reste, nous aurons plus tard l'occasion de revenir sur ce sujet s'il y a lieu.

N. D. L. R.

PUY-L'ÉVÊQUE. — *Conseil municipal.* — Le conseil municipal se réunira dimanche matin pour traiter cette question intéressante : « L'éclairage électrique. »

PRAYSSAC. — *Fête patronale.* — Voici le programme de la fête patronale qui aura lieu les samedi 23, dimanche 24 et lundi 25 août 1902 :

Samedi 23. — Annonce de la fête par des salves d'artillerie et le canon *Le Formidable*. A 7 h. 1/2, arrivée de la Musique et du *Wagon*. A 9 heures, retraite aux flambeaux.

Dimanche 24. — A 7 heures, tour de ville en musique. A 9 heures, distribution des bouquets. A 2 heures, jeu de la cruche. A 3 heures, courses de bicyclettes. — A 4 heures, courses aux anneaux. A 5 heures, grand bal de jour. — A 6 heures, jeu de la crème. A 9 heures, brillant feu d'artifice. A 10 heures, grand bal de nuit. A 11 heures, bataille de confettis et de serpentins.

Lundi 25. — A 8 heures du matin, réveil de la ville en musique. A 2 heures, course en sac. A 3 heures, jeu des croquants. A 4 heures, grand concours de grimaces. A 5 heures, grand bal de jour. A 9 heures, ascension d'un superbe ballon (El Teruht). A 10 heures, grand bal de nuit, reprise de la bataille de confettis et de serpentins.

Mardi 26. — Adieux de la musique et du *Wagon*.

L'accueil le plus cordial sera fait aux étrangers.

Les confettis unicolores seront seuls admis pendant la durée des fêtes.

COURS. — *Brûlée vive.* — Ces jours derniers un terrible malheur a frappé une famille de Cours.

M^{me} B. était sortie de la maison pour vaquer à certains travaux, laissant seule sa petite-fille âgée de 3 ans.

La femme B... était depuis quelques instants à peine absente lorsqu'elle entendit la fillette, crier et pleurer.

Elle accourut aussitôt et vit l'enfant entourée de flammes.

La pauvre petite en s'approchant du foyer, avait mis le feu à ses vêtements : sa grand-mère essaya d'éteindre les flammes qui déjà avaient consumé les habits de la fillette ; mais tout fut inutile.

Horriblement brûlée sur tout le corps, l'enfant mourut dans d'atroces souffrances quelques heures après.

Quant à la femme B... elle a été aussi grièvement brûlée aux bras. Cet accident a provoqué dans la commune une vive émotion.

FRAYSSINET-LE-GÉLAT. — *Foire du 8 août.* — Conformément à la décision du conseil municipal, la foire du mois d'août coïncidant avec celle de Marminiac, sera tenue le lendemain, vendredi 8 août.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Vol audacieux.* — Pendant une courte absence de la dame Marie-Léonie Andrieu, épouse Labrunhie, ménagère, rue Toufort, un adroit filou a pénétré par effraction dans sa maison d'habitation et a volé une montre en or de femme, portant le numéro 25,437.

Probité. — Ces jours derniers, pendant que le bal champêtre battait son plein sur la place des Tours, le garçon du Café Glacier trouva une montre d'une certaine valeur, qu'il s'empressa de remettre à son propriétaire, M. Casanbon fils.

CAJARC. — *Distribution de prix.* — Lundi 4 août, à 4 heures et demie du soir, aura lieu, à la maison d'école des garçons, la distribution des prix à nos écoles laïques de filles et de garçons de Cajarc et de Gaillac. Cette cérémonie sera présidée par M. Bruel, maire et conseiller d'arrondissement du canton. Comme les années précédentes, l'Alliance cajarchoise prêtera son gracieux concours.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Arrestation.* — Ces jours derniers, les nommés Alexandre Gilles, 40 ans, et Mègne Etienne, 16 ans, ont été arrêtés pour vagabondage et écroqués à la prison de Gourdon.

SOULLAC. — *Théâtre.* — Jeudi soir, la troupe Douville, a interprété à la satisfaction générale les deux pièces du spectacle. Le

public ayant pu, aux précédentes représentations apprécier la valeur des acteurs, était bien plus nombreux.

Mercredi prochain 6 août, le programme comprend : *Roméo et Juliette*, drame en quatre actes, et *l'Amour en Sabots*, vaudeville en un acte.

Dernière Heure

Ecoles normales

GARÇONS

Liste des candidats définitivement reçus à l'école normale des garçons :

MM. Coldefy et Maynard, *ex-aequo* ; Rouelle, Lavinal, Mural, Pons; Bénac et Garrigou, *ex-aequo* ; Ayot; Batut et Cantarel, *ex-aequo*.

Liste supplémentaire

MM. Rastel, Penchenat, Seignolle, Oulieres, Pinquet, Rayzal.

Il y avait 28 candidats : il y eut 20 admissibles ; 11 ont été définitivement reçus.

FILLES

54 aspirantes ont pris part aux examens. 21 ont été déclarées admissibles aux épreuves orales.

Ce sont : M^{lles} Atbouys, Baldy, Brugel, Cabanes, Cazabonne, Condere Julia, Courronnet, Delbos, Emont, Filhol, Gambert, Gramond, Lacheneau, Lagneau, Lantuéjoul, Rigouste, St-Affre, Souladié, Soult, Tauran.

A l'heure où nous mettons sous presse les résultats de l'oral ne sont pas connus.

BULLETIN FINANCIER

A partir d'aujourd'hui et pendant le mois d'août la Bourse sera fermée à 2 heures.

La première séance du mois a été très calme et le manque d'affaires paraît avoir nui à la bonne tenue des cours.

Nos rentes sont encore lourdes. Le 3 0/0 reste à 100,37 perdant ainsi presque tout le report coté hier. Le 3 1/2 0/0 sur lequel on a détaché un coupon trimestriel il de 87 c. revient à 100,87.

Les Sociétés de Crédit sont plutôt fermes. Le Crédit Foncier à 728, le Comptoir National d'Escompte à 587; le Crédit Lyonnais à 1058 et la Société Générale à 614.

Nos chemins sont toujours hésitants : Le Lyon 1415, le Midi à 1240, le Nord à 1802 et l'Orléans à 1510.

Le Suez finit à 3931. Parmi les fonds étrangers; l'Extérieure clôture à 80,80; l'Italien à 101,90; le Portugais à 29,40 le Russe 3 0/0 1891 se traite à 88,25; le Turc D s'inscrit à 28,75 et la Banque Ottomane, 560.

HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY, PARIS, 1900
ALCOOL DE MENTHE **RICQLES**
DE (Le seul Alcool de Menthe véritable)
CALME LA SOIF ET ASSAINIT L'EAU
Dissipe les MAUX DE CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC
les INDIGESTIONS, la DYSENTERIE, la CHOLÉRIE
RICQLES pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les **ÉPIDÉMIES**
Exiger le Nom **DE RICQLES**

LE PAYS

DES

CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNÉDICT-HENRY RÉVOIL

XXV

L'ours grizzly

Ils comprenaient parfaitement que la mine vers laquelle ils se rendaient, allait leur faire réaliser le rêve qui les avait conduits en Californie, c'est-à-dire un rêve de bonheur pour eux et pour ceux qui leur étaient chers. D'autre part, ils se réjouissaient d'avoir ainsi dit adieu à tous ces chenapans qui n'avaient à la bouche que des paroles infâmées et des blasphèmes sans noms.

Cinq jours durant, ils n'avaient rencontré âme qui vive sur leur route et ils se disaient que le désert dans lequel ils se trouvaient n'avait été exploré par personne avant eux, car on ne voyait nulle traces de pas autres que celles des animaux sauvages. Le seul bruit qui frappât leurs oreilles était celui des

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

aboiements des coyotes, espèce de renard qui, le soir venu, cherchaient à approcher de leur campement.

Mais Pardoes apprit à ses compagnons que jamais ces animaux n'osaient attaquer l'homme, ni s'approcher d'un feu.

D'ailleurs Donatus se faisait peu à peu à l'idée du danger et il n'était plus facile de l'effrayer.

Vers le dixième jour du voyage, les associés, horriblement fatigués, les pieds en sang, dressèrent leur tente au milieu d'une vallée très étendue, placée sur la bordure d'un bois devant lequel un verdoyant pâturage offrait une ample provision au mulet de la petite troupe.

Le baron n'était pas le seul à murmurer contre Pardoes; Creps et le matelot avaient joint leurs doléances aux siennes; car le Bruxellois leur avait dit qu'il ne fallait qu'une semaine pour atteindre Pen River, tandis qu'il y avait déjà dix jours que l'on marchait, sans être arrivé à la mine.

N'était-il pas à craindre que l'on ne trouvât jamais le placer que le Français avait indiqué à Pardoes?

Ce dernier déclara que, eu égard aux obstacles que l'on avait rencontrés sur la route, il n'y avait d'étonnant à ce retard imprévu. Mais il jurait que la route était la vraie, la seule exacte, puisque la chaîne géante de la Sierra Nevada bornait leur horizon du côté de l'est.

Le Bruxellois chercha à leur rendre courage; car il était certain que, dans deux ou trois jours, ils arriveraient au but désiré.

D'autre part, ils n'avaient point à craindre

de manquer de provisions, car la chasse, au besoin, leur procurerait une nourriture abondante. Jusqu'à ce moment-là, l'ordre convenu et accepté était de ne point user leurs munitions, de façon à ne point trahir leur passage : car qui pouvait affirmer qu'il n'y avait pas d'ennemis dans les environs, soit des voleurs ou bien des sauvages aborigènes? En cas opportun, disait Pardoes, on tuerait des oiseaux, des lièvres et des daims, et, de cette façon, on garderait en réserve les provisions achetées à Yuba.

Tandis que les associés mineurs devaient de toutes ces choses, ils entendirent, au milieu de la forêt, à quinze pas de leur campement, un hurlement épouvantable, qui les fit tressauter avec juste raison. On eût dit que la vallée elle-même répétait, par écho, ce bruit sans pareil, rival de celui du tonnerre.

Tous, sans exception, pâlirent à la fois et se levèrent d'un bond, en regardant le Bruxellois qu'ils semblaient interroger, en lui demandant quel danger les menaçait.

— Est-ce un lion? demanda Donatus.

— Non; mais c'est le cri de l'ours grizzly qui, sans doute a attaqué notre mulet, et qui commence, je le crains à le dévorer.

— Suivez-moi, mes amis! je ne laisserai pas ainsi sans défense la pauvre bête qui nous est si utile, s'écria Kuik.

Le Bruxellois prit le paysan flamand par les épaules et lui dit :

— Voyons, restez là, camarade, et taisez-vous.

— Tout cela est bel et bon, dit Victor. Mais

que devons nous faire? Parlez!

— Rien que je sache. L'ours grizzly est une bête des plus terribles, qui reçoit souvent une dizaine de balles, sans que cela paraisse lui faire le moindre mal. Avançons-nous sans bruit, mes amis; peut-être le monstre se contentera-t-il du mulet en s'en retournera à sa tanière après s'être repu.

— Mais il est impossible de songer à dormir dans un voisinage aussi périlleux!

Un grognement plus terrible encore que le premier retentit au même instant dans la forêt; on eût dit que l'animal se rapprochait de la tente.

— Attendez! je connais un moyen. Je vais aller là-bas et je me hisserai sur un arbre : une fois là, je tirerai un coup de feu sur l'ours. Naturellement, il courra de mon côté et cherchera à grimper sur l'arbre où je serai. A ce moment là, vous vous approcherez et vous déchargerez sur lui vos cinq coups de fusil en visant à la tête. Cela fait, vous vous précipitez en avant, le couteau hors de la gaine, et vous enfoncerez vos armes jusqu'à la garde dans le corps de cette bête féroce. Suivez-moi à dix pas de distance et ne vous hâtez pas de faire feu, sans cela vous risqueriez fort d'être écharpés.

Pardoes se glissa donc dans la forêt en se dirigeant par l'ouïe, au bruit que faisait l'animal. Il monta alors précipitamment sur un chêne, tandis que ses camarades se couchaient à dix pas de lui dans le taillis, le doigt sur la gâchette de leur armes.

(A Suivre.)

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE

UN JOLI TÉNOR

XVII

Resurgam

Sa mère n'avait rien deviné.

Mais quelque chose de la cruelle douleur qu'il ressentait se trahit en ce moment dans sa voix.

— Quand je pense à elle... et à lui... le misérable... et il lança un regard irrité vers la chambre du malade, je sens en moi sourdre la colère. Si elle est morte, Dangerfield et Gaston Dantrée sont aussi sûrement des assassins que Cain a été celui d'Abel.

— Monsieur Henri Otis, s'écria le docteur Graves avec rudesse, voudriez-vous bien vous calmer, et nous dire, avec la possession de soi, qu'il convient à un chrétien, ce qui est arrivé? Mlle Dangerfield est rentrée chez elle, après les funérailles, avec Mlle Edith Talbot. S'est-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

elle enfuit dans la nuit, ou Richard Dangerfield l'a-t-il chassée?

— J'ai peine à le croire, répondit Otis, il est difficile de croire qu'il aurait osé faire cela. Mlle Talbot l'a laissé à Scarswood, quand elle est retournée chez elle avec son frère. Vers neuf heures environ, elle est arrivée tout à coup à l'hôtel de la *Rose d'argent*, où était logée Mme Vavator, et elle a demandé à l'hôtesse de la conduire à sa chambre. Mme Vavator était sortie, elle revint une demi-heure après environ, et elles restèrent enfermées ensemble jusqu'à dix heures et demie passées. Alors, Mlle Dangerfield a quitté l'hôtel, seule, à pied, a dit l'hôtesse. Sa femme de chambre l'a reçue, à son retour, à Scarswood, un peu avant minuit. Elle a donné de l'argent, lui a dit bonsoir, et l'a quittée pour remonter à sa chambre. Le lendemain, elle était partie. Des recherches ont été faites, mais jusqu'à présent, aucun indice n'a pu mettre sur sa trace. Pour moi, elle s'est tuée.

— Je suis certain du contraire dit sèchement le docteur Graves. Les lâches seuls ont recours au suicide, et quel que soit le sang qui coule dans les veines de Mlle Dangerfield, elle n'est point d'une race lâche. Elle vivra, et dans un but terrible, comme Richard Dangerfield, Gaston Dantrée, et cette petite scélérate de Mme Vavator le découvriront un jour. Catherine Dangerfield, en quelque lieu qu'elle soit, n'est pas dans l'autre monde. Croyez-moi.

Au moment où il prenait ses gants et son chapeau, après avoir prononcé gravement ces

dernières paroles, on frappa à la porte.

Otis alla vers la porte d'un seul bond et l'ouvrit lui-même.

Il se trouva en face de Catherine.

Il ne put dire un mot : l'indicible joie qu'il éprouva en la voyant vivante lui avait ôté toute force.

Ce fut elle qui parla la première, de cette voix faible et douce dont le souvenir devait le poursuivre durant tout le cours de sa vie.

— Puis-je entrer?... Il fait froid et j'ai besoin de la voir.

Il y avait quelque chose de si désespéré dans son regard, dans son maintien, que les mots qu'il eût voulu dire expirèrent sur ses lèvres.

— Entrez, fit-il simplement.

Elle glissa devant lui et se montra aux deux autres.

— Mon enfant! mon enfant! s'écria Mme Otis. Grâce au ciel, vous êtes vivante et vous êtes à nous. Asseyez-vous; laissez-moi réchauffer vos mains, vos pauvres petites mains glacées. Oh! mon enfant, qu'elle peur vous nous avez faite à tous! Mais où avez-vous été, mon Dieu?

Elle se laissa tomber, épuisée, sur le fauteuil et laissa ses mains dans celles de la vieille dame.

— J'ai été chez Hannah, répondit elle à voix basse, au Trou-Perdu... chez ma nourrice. Et demain, je quitte Castleford, mais je ne pouvais pas partir, vous le savez, sans voir Gaston. Pauvre garçon!... je voulais venir plus

tôt, mais j'ai la tête à moitié perdue. Il me semble que j'ai passé cette journée dans un demi-sommeil. Et puis, le chemin est si long... si long... et il fait si froid... Comme votre feu est chaud... et comme il fait bon ici!

Sa voix s'éteignait, sa tête se renversa sur le dossier du fauteuil, ses paupières retombèrent lourdement.

Tous trois se regardèrent les uns les autres dans un morne silence.

Qu'est-ce que signifiait cela?

— Mon enfant!... mademoiselle Dangerfield! s'écria Mme Otis, rouvrez les yeux, ne restez pas ainsi, mademoiselle Catherine!

— Oui, papa, dit-elle tout endormie... Mais j'ai une si grande envie de dormir... et il n'est pas l'heure de me lever pour le déjeuner... Gaston est-il venu?... Il fait bien froid pour venir à cheval de Castleford ce soir... Et il est très frileux, ce pauvre Gaston!... Appelez-moi quand il arrivera papa... j'ai besoin de dormir maintenant!

Ses yeux se refermèrent encore, mais il était clair que son esprit se troublait.

Ses maux avaient été au-dessus de ses forces et avaient atteint sa raison.

Le docteur Graves se pencha sur elle et la secoua légèrement.

— Catherine! Catherine! dit-il à haute voix, éveille-toi. Gaston est arrivé. Gaston est là.

Elle se redressa et le regarda avec des yeux étonnés.

(A suivre.)

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son *Salon de Coiffure* (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.



LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 3 août 1902.

V^{ie} Nacla: Courrier du Dimanche. — A. Gélis-Bouzeran: Le Réprouvé. — Théodore Cahu et Louis Forest: L'oubli? (suite). — Daniel Lesueur: L'Honneur d'une femme (suite). — Paul de Sémant: Merveilleuses aventures de Dache (suite). — Charles Mérouvel: Bâtards (suite). — Le comte Léon Tolstoï: Anna Karémina (suite). — Félicien Nacla: La collection pratique (suite). — Petite correspondance.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Facilités données aux voyageurs pour aller visiter les plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans

La Compagnie d'Orléans délivre pendant la période du Samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre (inclusivement) des billets d'aller et retour individuels en 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations balnéaires de St-Nazaire, Pornichet, Escoubiac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, St-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimperlé, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Douarnenez et Châteaulin.

En vue de faciliter les déplacements des familles, la compagnie délivrera, à partir du 1^{er} août au départ de toutes les stations du réseau situées à 125 kilomètres au moins des stations balnéaires dénommées ci-dessus, des billets collectifs aux familles d'au moins 3 personnes payant place entière et voyageant ensemble. Le prix de ces billets s'obtient en ajoutant

au prix de quatre billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. Toutefois, le prix par personne ne peut excéder le prix des billets individuels actuellement délivrés pour les mêmes stations balnéaires.

Le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

Il peut, en outre, obtenir une carte d'identité sur la présentation de laquelle il pourra voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

La durée de validité des billets est de 33 jours, non compris le jour du départ; elle peut être prolongée une ou deux fois d'une période de 30 jours moyennant le paiement d'un supplément de 100/0 par chaque période.

Un train spécial à prix réduits pour une excursion dans la Corrèze partira de Paris-Austerlitz, le lundi 4 août à 2 h. 30 du soir.

Il desservira les stations entre Masseret, Brive, Saint-Julien-le-Vendomois, Larche, Gignac-Cressensac, Tulle, Ussel et Turenne.

Le retour à Paris-Austerlitz aura lieu le 14 août à 1 h. 27 soir.

PRIX DES PLACES, ALLER ET RETOUR

(Timbre quittance de 0,10 non compris)

De Paris-Austerlitz à Masseret, Brive, Saint-Julien-le-Vendomois, Larche, Gignac-Cressensac, Tulle, Turenne et aux stations intermédiaires: 2^e classe, 34 fr.; 3^e classe, 23 fr.

De Paris-Austerlitz à Gimel, Ussel et aux stations intermédiaires: 2^e classe, 36 fr.; 3^e classe, 25 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 3 août à 6 heures du soir.

BILLETS DE FAMILLE A PRIX RÉDUITS à l'occasion des grandes vacances

En vue de faciliter les déplacements pendant les grandes vacances, la compagnie d'Orléans délivre du 15 juillet (inclus) au 1^{er} octobre (inclus) de toute station de son réseau, pour toute station du réseau distante d'au moins 125 kilomètres de la station de départ, des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes aux conditions suivantes:

Réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux, l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes les gares du parcours.

La durée de validité de ces billets est de 33 jours, non compris le jour de départ.

BILLETS DE LIBRE CIRCULATION POUR LES PLAGES DES CÔTES SUD DE BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages des côtes sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit:

1^o Au départ de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay: première classe, 100 fr. — Deuxième classe, 75 fr.

2^o Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres: première classe, de 0,1344. — Deuxième classe, de 0,09072.

BILLETS. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des côtes sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit:

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez);

Le 2^{me}, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares;

Le 3^{me}, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des côtes sud de Bretagne est de 33 jours; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement

pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

EXCURSIONS

en Auvergne, en Quercy et dans le Limousin avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

En vue de faciliter la visite des régions les plus pittoresques de l'Auvergne, du Quercy et du Limousin, la Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre de chaque année, des billets d'excursion comportant notamment l'itinéraire ci-après, ce qui permet de visiter, outre la région du Mont-Dore et celle de Lioran, le Gouffre de Padirac, le Sanctuaire de Rocamadour etc., etc.

Paris, Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (Bains de Néris), Evaux (Bains d'Evaux), Eygurande, La Bourboule (Bains de la Bourboule), Le Mont-Dore (Bains du Mont-Dore), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Le Lioran, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour (Padirac), Brive, Limoges (par St-Yrieix ou par Uzarche), Vierzon. Paris.

Prix des billets: 1^{er} classe 120 fr.; 2^e classe 90 fr. Durée de validité: 30 jours.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée d'une ou deux périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

10c

En Vente partout

10c

La VRAIE MODE

Offre GRATUITEMENT

dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un Patron découpé grandeur naturelle

ET UN

SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS: un an, 6 francs; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A

M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)